

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



**Préambule** : À la poursuite d'un monde empreint de solidarité et de justice, la préservation des écosystèmes qui entretiennent la vie apparaît comme une condition essentielle au bien-être des populations de la planète et des générations futures. La préservation de l'environnement fait partie des valeurs de Mer et Monde, autant à travers les actions posées que dans le message livré aux stagiaires. La présente politique vient réaffirmer cette conviction profonde de l'importance d'un environnement sain afin de tendre vers plus de justice, tout en constituant un engagement concret à accentuer ce virage vert bien amorcé.

**Énoncé** : Mer et Monde s'engage à instaurer de saines habitudes environnementales en fonction des ressources disponibles dans une perspective d'amélioration continue de ses pratiques.

**Portée** : La présente politique s'applique à l'ensemble des employés de Mer et Monde ainsi qu'à son équipe de formation. Elle guide également le choix des fournisseurs de produits et services qui lui permettent de rencontrer ses objectifs. Les stagiaires participant aux activités de Mer et Monde sont invités à agir en concordance avec les objectifs poursuivis.

**Vision** : Mer et Monde souscrit aux principes de développement durable « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987). La préservation de l'environnement est posée comme une condition du développement durable, le développement social étant l'objectif fondamental.

**Axes d'intervention et objectifs** : Les objectifs de la présente politique environnementale guident les actions et les pratiques de Mer et Monde dans les domaines suivants :

1- Achats écoresponsables : Privilégier l'achat écoresponsable, c'est-à-dire l'achat de biens et de services conçus et acheminés de façon écologique et socialement responsable:

- en rendant disponible au personnel un guide d'achat écoresponsable;
- en intégrant des critères d'écoresponsabilité dans le processus décisionnel lors d'achat de biens et de services.

2- Économie d'énergie et efficacité énergétique : Améliorer le bilan énergétique de Mer et Monde en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique:

- en faisant la promotion de l'économie d'énergie auprès du personnel de Mer et Monde;
- en privilégiant l'achat de matériel certifié éconergétique.

3- Gestion durable de l'eau : Proposer et réaliser des actions afin de minimiser le gaspillage de l'eau et de veiller à sa qualité :

- en appliquant des mesures d'économie d'eau au sein des locaux de Mer et Monde;
- en encourageant les changements de comportements du personnel et des stagiaires.

4- Transport durable : Réduire l'impact environnemental des déplacements des employés et des stagiaires :

- en favorisant les déplacements liés au travail urbains et interurbains en transport collectif;

- en encourageant les méthodes de travail (courriels, téléconférences, etc.) qui contribuent à diminuer les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre;
- en invitant les stagiaires à compenser leurs émissions de GES liées à leurs déplacements dans le cadre du stage à Mer et Monde.

5- Gestion durable des matières résiduelles : Mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) :

- en réduisant la quantité de matières résiduelles générées par les activités de Mer et Monde;
- en mettant en place des mesures de recyclage et de valorisation des matières résiduelles;
- en améliorant constamment les pratiques de gestion et d'utilisation des matières dangereuses (matériel informatique, cartouches d'encre, piles, etc.) permettant d'éliminer ou de contrôler les risques pour la santé et l'environnement.

6- Organisation d'événements écoresponsables : Privilégier l'organisation d'événements écoresponsables en réduisant les impacts négatifs des événements sur l'environnement :

- en réduisant l'utilisation de matières et en favorisant la mise en valeur des matières résiduelles afin de minimiser l'enfouissement des déchets ultimes;
- en favorisant l'utilisation des transports collectifs et actifs des participants et participantes afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre;
- en favorisant l'achat de produits et de services régionaux;
- en privilégiant l'acquisition de produits et de services auprès de fournisseurs qui adoptent des pratiques responsables de développement durable.

7- Sensibilisation : Favoriser la sensibilisation du personnel et des stagiaires de Mer et Monde :

- en informant et sensibilisant le personnel aux objectifs de la politique et à la mise en oeuvre de son plan d'action;
- en encourageant les membres du personnel et les stagiaires à tenir compte des préoccupations environnementales dans l'élaboration des projets et activités de Mer et Monde;
- en s'assurant que la sensibilisation à l'environnement soit abordée de manière transversale dans le cadre de la formation de Mer et Monde.

8- Amélioration et suivi : Assurer un processus d'amélioration continue par un suivi de ses actions :

- en mesurant le degré d'atteinte des objectifs de la Politique et de son plan d'action annuel;
- en tenant compte des commentaires et des recommandations formulés par les membres du personnel et les stagiaires de l'organisation.

**Mise en oeuvre** : La coordination de Mer et Monde adopte, à chaque année, un plan d'action annuel inspiré de sa politique environnementale et conforme à ses axes d'intervention.

**Rôles et responsabilités :**

- Le conseil d'administration est responsable de l'adoption et de la modification de la présente politique environnementale.
- La coordination de Mer et Monde adopte le plan d'action annuel et assure le respect de la politique environnementale et la mise en oeuvre du plan d'action annuel.
- Le comité environnemental collabore à l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action annuel ; collabore à l'identification des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité et à l'élaboration d'un rapport annuel devant être présenté au conseil d'administration.
- Tout employé et formateur de Mer et Monde est responsable de l'application de la politique environnementale à travers ses fonctions.